

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 10.04.12

De M.VANTHUYNE Guy, 1^{er} Adjoint au Maire

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

I. Adoption du Procès verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2012

Aucune modification n'étant demandée, le PV de la réunion du Conseil Municipal du 26/03/2012 est approuvé à l'unanimité.

II. Compte-rendu des commissions

2.1 : Commission « Marché » : Comptes rendu établis par M.CRETTE, Vice-Président de ladite commission

A°) Compte rendu de la Commission Marché du 01/03/2012

Présents : Françoise Achelle, Michelle Bugeaud, Daniel Sonnette, Jacques Fouchard, Bruno Leguern, Frédéric Frottier, Alain Gossuin, Richard Menanteau, Patrice Crette

Absentes excusées : Malou Lemoignier, Odile Sergent

Ordre du jour : Règlement Marchés et foires Mensuelles

1/ Règlement Marchés

Lecture du règlement (préparation et rédaction effectuées par Alain Gossuin et la Police Municipale)

Suite à beaucoup de remarques ou rajouts de la part des Membres de la Commission Présents, nous avons pris la décision que chacun des Membres de la Commission renvoie leurs remarques où corrections à Alain et à la Police Municipale, date limite 08-03-2012.

De ce fait, nous reportons la validation de ce dernier au 29-03-2012 date de la prochaine réunion de la Commission.

2/ Foires Mensuelles saison 2011/2012

La Commission propose au Conseil Municipal une Foire Supplémentaire : date retenue le 27-06-2012 tout en sachant que la dernière Foire Mensuelle de la saison 2011/2012 est le 13-06-2012.

Nous répondons en partie aux demandes des exposants, Angloises et Anglois, d'avancer et de prolonger la saison Marchés d'étés 2012 de Juin/Juillet/Aout/Septembre.

Saison foires Mensuelles 2012/2013 : nous vous proposons deux foires supplémentaires sur le Mois de Septembre : date retenue le 05-09-2012, et sur le mois de Juin 2013 : date retenue le 26/06/2013

Tarif abonné : Sur la foire supplémentaire nous soumettons au Conseil Municipal la proposition suivante :

Tarif abonné : 1.05 € le ML et 3.50 € le poste électrique

Et pour le tarif des deux autres, ces dernières seront incluses dans l'abonnement saison 2012/2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation de trois foires supplémentaires et adopte les tarifs proposés par la Commission « Marché ».

B°) Compte rendu de la Commission Marché du 29/03/2012

Présents : Bruno Leguern, Alain Gossuin, Frédéric Frottier, Françoise Achelle, Patrice Crette

Absents excusés : Daniel Sonnette, Michelle Bugeaud, Jacques Fouchard, Malou Lemoignier, Odile Sergent

Ordre du jour : validation du Règlement Marchés et foires Mensuelles

Lecture du règlement, après les remarques et corrections apportées, les Membres présents le valident, et le soumettent à l'approbation du Conseil Municipal.

Principales dispositions du règlement des Marchés et des Foires portant sur

1/ Nature des Marchés : Marchés d'étés et foires Mensuelles

2/ Règles d'attributions des emplacements pour les Commerçants Abonnés, et pour les Commerçants Passagers

3/ Perception des droits de place

4/ Police des emplacements, propreté, interdictions diverses

5/ Infractions et les sanctions possibles

C°) Compte rendu de la Commission Marché du 02/04/12

Présents : Françoise Achelle, Alain Gossuin, Bruno Leguern, Daniel Sonnette, Patrice Crette

Absents excusés : Odile Sergent, Malou Lemoignier, Michelle Bugeaud, Jacques Fouchard

Ordre du jour : Réunion de travail sur les demandes d'abonnement Marché d'été saison 2012

Les Membres de la Commission sont très attentifs sur les demandes, en particulier sur les Commerces <dit de bouche >

- Marchands de légumes, fruits (Maraicher) saison 2011 nous avons 4 Commerçants
Pour la saison 2012 la Commission a donné son accord pour une demande de plus (un fidèle de la foire Mensuelle)
- Rôtisseurs sur la Saison 2011 nous en avons 1(place de l'Eglise), la Commission a donné son accord pour un de plus (champ de Foire)
- Marchand de Miel en 2011, 1 seul, en 2012 nous passerons à 2
- Pour l'instant nous avons très peu de demande, donc nous avons missionné la Police Municipale pour appeler les Commerçants fidèles au Marché d'Angles

Nous avons reprogrammé une autre réunion de travail sur le même sujet le 10-05-2012 à 14heures salle du Conseil Municipal, Mesdames, Messieurs de la Commission veuillez en prendre bonne note.

2.2 Commission « Information et Communication » : Compte rendu réunion du Vendredi 6 avril 2012 établi par M.SUJEVIC, Vice-Président de ladite commission

A. Magazine municipal d'Avril :

Informations techniques :

Les membres de la commission sont informés que :

- ✓ Accord a été donné pour le BAT. Le magazine est en cours d'impression.
- ✓ Compte tenu du délai nécessaire de La Poste, la distribution dans les boîtes aux lettres du magazine municipal est programmée pour la semaine n°17 (du 23 avril au 28 avril).
- ✓ La Poste n'assure que la distribution des résidences principales.
- ✓ Pour les résidences secondaires, un exemplaire à retirer en Mairie sera mis à disposition. Une publication dans Ouest-France par le biais d' « Info locale » est programmée pour le lundi 30 avril. Une information par le biais des placards administratifs sera également réalisée après distribution postale.
- ✓ Après distribution postale, le magazine municipal d'avril sera mis en ligne et consultable sur le site www.angles.fr (en fichier PDF).
- ✓ Les caractéristiques techniques du magazine restent les mêmes à savoir :
 - ❖ Format : 297 X 210 mm.
 - ❖ Pages : 24 pages A4.
 - ❖ Impression : Quadri recto verso.
 - ❖ Support : Couché moderne mâât 115 g/m² blanc.
 - ❖ Façonnage : 2 piqûres à cheval.

- ✓ Quantités : 1 600 exemplaires.
- ✓ Le devis pour la réalisation des 1600 exemplaires se chiffre à 2 700 € HT.
- ✓ Les frais de distribution représentent la somme de 245,92 € HT.

B. Prochain Magazine municipal :

- ✓ Parution prévue en juillet/août, ce qui permettra de suivre le rythme de 3 numéros à l'année.

M.SUJEVIC présente sous vidéoprojecteur, en avant-première, la couverture du Magazine Municipal d'Avril 2012

2.3 Commission « Conseil Municipal des Enfants (CME) » : Compte rendu formulé par M.FOUCHARD, Vice-Président de ladite commission

M.FOUCHARD, Vice-Président de ladite commission, présente à l'assemblée, le projet d'aménagement d'une aire de jeux au Clos du Champ de Foire. Entièrement clos pour des mesures de sécurité, cet aménagement répond à la demande des élus du CME.

Ce projet est soumis au vote du Budget Primitif 2012.

2.4 Commission « Voirie » : Compte rendu formulé par M.BRAY, Vice-Président de ladite commission

M.BRAY, Vice-Président de ladite commission, informe le Conseil Municipal de l'achèvement des travaux d'aménagement de voirie Route du Pont Poiré (aménagement paysager), Route des Mottes 2nd tranche, et au Clos du Champ de Foire (jardinières créées et bancs installés).

III. Finances communales

1) Vote des impôts directs locaux

Mr VANTHUYNE Guy, vice-président de la commission « Finances et budgets » propose à l'assemblée délibérante plusieurs simulations portant maintien ou augmentation des taux d'imposition des taxes communales.

Le Conseil municipal, par 13 voix favorables, à l'unanimité,

- DECIDE d'augmenter le taux de chaque taxe communale de 3%,
- SOULIGNE que les taux des quatre taxes et du produit attendu 2012 se décomposent comme suit :

	bases 2012 prévisionnelles	Taux imposition 2011	augmentation 3%	Produit 2012 attendu
Habitation	3 436 000	22,81%	23,49%	807 116
Foncier (bâti)	2 054 000	13,95%	14,37%	295 160
Foncier (non bâti)	176 600	41,74%	42,99%	75 920
CFE	239 100	21,57%	22,22%	53 128
				1 231 324 €

2) Vote du Budget primitif 2012 Commune

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, par 13 voix favorables, le budget primitif 2012 pour la section fonctionnement, qui s'équilibre à 2.571.963,00 €.

COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2012

	FONCTIONNEMENT	
	CA 2011	BP 2012
DEPENSES	2 113 939,00 €	2 571 963,00 €
RECETTES	2 205 183,00 €	2 571 963,00 €

BUDGET PRIMITIF 2012
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	montant	% dép. réelles		montant	% rec. réelles		
Cptes 60	Achats matériels et fournitures (eau, électricité, combustibles, alimentation, fourn. scolaires, biblio., etc...)	233 815,00 €	11,22%	Cptes 70	Produits des services (concessions, redevances, remboursements autres organismes, budgets annexes)	376 614,00 €	14,64%
Cptes 61	Services extérieurs (Txv entretien, voirie, bâtiments, contrats maintenance, etc...)	202 551,00 €	9,72%	Cptes 73	Impôts et Taxes (contributions directes, droits de place, taxe séjour, taxe additionnelle)	1 417 643,00 €	55,12%
Cptes 62	Autres (honoraires, fêtes, publications, téléphone, affranchissements, etc...)	68 248,00 €	3,27%	Cptes 74	Dotations de l'Etat (DGF, DSR, dotation péréquation, DGD, autres particip. Etat/Département, compensation exo...)	658 371,00 €	25,60%
Cptes 63	Impôts et taxes (Taxes foncières, taxe s/PC, autres)	6 025,00 €	0,29%	Cptes 74	Participations des communes (particip. École publique, resto. Scolaire)	63 566,00 €	2,47%
Cptes 73	Impôts et taxes (dégrèvements, FNGIR, revertst taxe séjour...)	205 446,00 €	9,86%	Cptes 75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, fermages)	37 959,00 €	1,48%
Chap. 012	Charges de Personnel (Salaires et charges)	864 383,00 €	41,47%	Cptes 64	Atténuation de charges (ind. journalières CPAM/CNP)	7 000,00 €	0,27%
Cptes 65	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, participations, subventions)	436 104,00 €	20,92%	Cptes 76	Produits financiers	10,00 €	0,00%
Cptes 66	Charges financières (intérêts emprunts)	67 650,00 €	3,25%	Cptes 77	Produits exceptionnels (dégrèvements, remb.sinistres)	10 800,00 €	0,42%
Cptes 67	Charges exceptionnelles (livres prix école publique...)	300,00 €	0,01%				
Chap. 022	Dépenses imprévues	0,00 €					
	Sous total dépenses réelles	2 084 522,00 €	100,00%		Sous total recettes réelles	2 571 963,00 €	100,00%
Chap. 023	Opérations d'ordre entre sections	40 320,00 €					
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	447 121,00 €					
	TOTAL	2 571 963,00 €			TOTAL	2 571 963,00 €	

Le Conseil passe ensuite à l'examen de la section investissement.

Le Conseil Municipal, adopte, par 9 voix favorables, 2 contre et 2 abstentions, le budget primitif 2012 pour la section investissement qui s'équilibre par un emprunt de 1.230.470,25 € pour un montant de dépenses de 2.317.253,75 €.

BUDGET PRIMITIF 2012 - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
1) Virement sect'ct ex.12	447 121,00 €	1) Déficit inv.2011 reporté	825 770,90 €
2) FCTVA	128 290,00 €	2) Capital des emprunts	178 500,00 €
3) Taxe Locale d'Equipement	154 500,00 €	3) Frais études/Réintégration des biens	49 950,00 €
4) Excédent fct ex. 2011	91 243,50 €	4) Tx et matériels Cpte 23 & 21	1 263 032,85 €
5) Excédent inv.11	- €	a) Voirie	540 125,50 €
6) Subventions sur tx engagés	211 044,00 €	* Subv. Équipement Pav.Soleil/Giratoire Clos Cottet	92 977,00 €
a) Département	141 087,00 €	* SyDEV (éclairage/effact réseaux) J.Barbot/Girardièr	81 333,00 €
b) Région	23 650,00 €	* Ralentisseurs Tranche,Fontaine,Cigogne...	41 860,00 €
c) Etat	29 830,00 €	* Réfection rte des Mottes 2ème tranche	26 910,00 €
d) Dotation parlementaire	15 000,00 €	* Trvx soutènement rue Moulin du Plessis	29 780,00 €
e) Revers subv. EHPAD	1 477,00 €	* Aménag. Rue des carrières Moricq	10 470,00 €
		* Aménag. Rue J.Barbot	100 084,00 €
7) Produits des cessions (Chap.024)	- €	* Travaux voirie divers	
8) Amortissements des biens	40 885,00 €	* Provision entretien routier	60 000,00 €
9) Réintégrations des biens	13 700,00 €	* Reprise évacuation eau rte de Longeville	2 155,00 €
	1 086 783,50 €	* Lisses rue Blés d'Or	6 580,00 €
		* Bordures rte des Conches	9 580,00 €
		* Carrefour clos boisson/rte Moricq	1 046,50 €
		* tvx voirie tour Moricq, stade, rue aubraie...	1 960,00 €
		* Lever topo rte de la tranche	670,00 €
		* Remise côte tampon assain. ZA Les motettes	1 240,00 €
		* Trvx rue du Chemin de fer	330,00 €
		* Massifs Sente piétonne	4 650,00 €
		* Travaux mise accessibilité centre Bourg PAVE	44 000,00 €
		* Jardin enfants clos champ de foire cme	13 000,00 €
		* Mobilier urbain divers/signalisation	11 500,00 €
10) Emprunt	1 230 470,25 €	b) Bâtiments & Structures communales	718 907,35 €
		* Eglise	169 250,00 €
		* Service Municipal du Tourisme	700,00 €
		* Ecole Publique	24 061,00 €
		* Mairie	83 960,00 €
		* Local de la Chenillée	15 000,00 €
		* Restaurant scolaire	9 525,00 €
		* Service technique	52 341,00 €
		* Matériel pour manifestations	3 000,00 €
		* Salle Polyvalente "La Détente"	35 509,00 €
		* Serv.Police Municipale	2 430,00 €
		* Théâtre	284 951,35 €
		* Cimetière	38 180,00 €
		b) Acquisitions foncières	4 000,00 €
		* Servitude de passage allée parcelle Théâtre	4 000,00 €
TOTAL GENERAL REC.INV. 2012	2 317 253,75 €	TOTAL GENERAL DEP. INV. 2012	2 317 253,75 €

M.VANTHUYNE Guy, 1^{er} Adjoint au Maire et Vice-Président de la Commission Finances, informe le Conseil Municipal que le budget 2012 ainsi approuvé se finance et s'exécutera sur deux années, 2012 et 2013.

Ainsi, afin de maîtriser les finances communales, il précise qu'aucune nouvelle opération ne pourra être ouverte sur 2012 et 2013, sauf exception pour des travaux imprévus liés à la sécurité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entend respecter cette consigne.

3) Défiscalisation des Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique

La Trésorerie de Moutiers-Les-Mauxfaits sollicite auprès des Communes adhérentes au SIVU Secteur Scolaire et au SIVU Trésorerie la défiscalisation de ces syndicats.

Le chef de poste de la Trésorerie souligne que ces deux syndicats sont les seuls à être fiscalisés sur le Département de Vendée. Ce recouvrement de fiscalité engendre des frais importants auprès des services de l'Etat qui ne se justifient plus en comparaison du faible montant des recettes nécessaires au financement des syndicats.

Ainsi, il propose au Conseil Municipal d'Angles de défiscaliser ces deux syndicats moyennant une aide financière de l'Etat sur 2012-2013 et 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de défiscaliser les contributions du SIVU Trésorerie et du SIVU Secteur Scolaire à compter de l'exercice 2012
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au versement de la participation communale de ces deux syndicats, chaque année au budget communal, après adoption du budget par les conseils syndicaux

4) Tarifs municipaux : Vaisselle Salle Polyvalente

Sur proposition de Mr VANTHUYNE Guy, vice-président de la commission « Finances et budgets », le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, à compter du 11 Avril 2012 les tarifs suivants :

<u>Vaisselle cassée</u>	Tarifs 2012
verre gigogne 9cl (bar)	1,50 €
assiette plate	4,00 €
assiette creuse	4,00 €
assiette dessert	4,00 €
tasse à café	3,00 €
verre à pied 16 cl	2,50 €
verre à pied 25 cl	2,50 €
flûte à champagne	2,50 €
chope apéritif	1,50 €
fourchette	0,60 €
cuillère à potage	0,60 €
cuillère service (salade)	5,00 €
fourchette service (salade)	5,00 €
couteau à pain	12,00 €
couteau	1,00 €
cuillère à café	0,60 €
louche	5,00 €
carafe	5,50 €
saladier	5,50 €
bol à sauce	8,00 €
corbeille à pain	5,00 €
plateau	10,00 €
plat inox ovale	12,00 €
plat inox gratin	22,00 €
pot machine à café (bar)	35,00 €

IV. Création de postes saisonniers

Pour faire face à l'accroissement des besoins en saison estivale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, crée :

- 1 poste saisonnier pour le service technique municipal
- 1 poste saisonnier pour le service de la police municipale

Ces postes sont ouverts du 1^{er} juillet 2012 au 31 août 2012.

V. Urbanisme : projet de déclassement

Division parcellaire d'un terrain classé en zone NA

Par lettre du 3 avril 2012, les propriétaires d'une parcelle bâtie, cadastrée AL 85 située 8 Bis route du Pont du Poiré informent le Conseil Municipal qu'ils envisagent de diviser leur propriété.

Compte tenu d'une superficie excessive (environ 4 000 m²), ils souhaitent détacher en fond de propriété une parcelle d'environ 1 650 m², avec accès depuis la route du Pont du Poiré.

Le terrain est entièrement desservi par les réseaux.

La division de cette parcelle, située en zone NA, nécessite l'accord préalable du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 13 voix favorables,

- DONNE son accord à cette division parcellaire, considérant que cette parcelle enclavée entre la zone UB et la zone NA déjà construite s'intègre parfaitement dans le schéma d'aménagement d'ensemble existant sur cette zone.

VI. Questions diverses

- Planification prochain Conseil Municipal : le lundi 21 mai 2012 à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 45.
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.